

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2022

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 67

présenté par

M. Philippe Brun, Mme Pires Beaune, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Nailet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 6

Rédiger ainsi les trois premières lignes du tableau de l'alinéa 2 :

«

	2023	2024	2025	2026	2027
Incidence de l'ensemble des mesures	-5	-3	-0.5	-0.5	-0.5
dont incidence relative aux dépenses fiscales	1	2	1	1	1

» .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés propose une diminution drastique du montant de la dépense fiscale, c'est à dire du montant des niches fiscales, de l'ordre de 2 milliards par an en 2023 et 2024, et d'un milliard par an en 2025, 2026 et 2027.

Avec 89,6 milliards d'euros de niches fiscales distribuées en 2021, 94,2 milliards prévus en 2022, et 89,1 milliards prévus en 2023, la marge est grande.

On notera d'ailleurs que malgré les discours récurrents sur la nécessité de limiter les niches fiscales, ce travail n'a pas été fait, puisque le montant des niches fiscales ne diminue pas significativement : la seule réduction, en apparence, du montant des niches fiscales s'explique... par la pérennisation du CICE !

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montant des niches fiscales	93,4 Md€	99 Md€	99,9 Md€	92,7 Md€	89,6 Md€	94,2 Md€	89,1 Md€